

07.06.2004 - 11:55 Uhr

Vontobel et Raiffeisen créent une coopération stratégique d'avenir

St. Galle (ots) -

La coopération qui existait depuis 1994 entre le groupe Vontobel et le groupe suisse Raiffeisen connaît un saut quantique tourné vers l'avenir. Dans le contexte du développement de ses affaires d'investissement, Raiffeisen coopérera désormais sur une base exclusive avec le groupe Vontobel et proposera en exclusivité dans toutes ses filiales en Suisse les services d'investissement de Vontobel. En outre, afin d'accroître l'efficacité, le groupe Raiffeisen transférera à Vontobel le traitement et l'administration de l'ensemble de ses opérations sur titres, le faisant bénéficier de ce fait d'effets d'échelle appréciables. Cette coopération stratégique permet à Vontobel et à Raiffeisen d'atteindre des objectifs entrepreneuriaux essentiels: Le groupe Raiffeisen cherche ainsi à dynamiser sa croissance également et significativement dans le segment des affaires en commission; le groupe Vontobel gagne un accès exclusif à un réseau bancaire d'une grande densité qui sert quelque 2,5 millions de clients dans plus de 1200 filiales. - Sur fond de spécialisation croissante dans le monde des finances, le modèle de coopération innovant Raiffeisen - Vontobel mise sur les atouts complémentaires des deux partenaires. Tandis que Raiffeisen se distingue par son profil de banque compétente et proche de sa clientèle, Vontobel souligne par cette coopération son savoir-faire confirmé dans le domaine des produits et de la gestion de fortune. Les deux partenaires considèrent cette coopération stratégique comme une relation "gagnant-gagnant" porteuse d'avenir. - Afin de sceller ce partenariat conçu pour le long terme, il est prévu une participation de 12,5% de Raiffeisen dans Vontobel Holding AG. L'indépendance du groupe Vontobel reste entière, puisque les actionnaires principaux liés par un pacte (pool) continueront de détenir la majorité du capital et des voix de Vontobel Holding AG.

Raiffeisen et Vontobel collaborent étroitement, depuis 1994 déjà, dans le domaine des fonds de placement. Vontobel met à disposition de Raiffeisen une palette de fonds de placement que les banques Raiffeisen intègrent dans leur offre de placement sous leur propre marque. Actuellement, le volume de fonds résultant de cette coopération et confié à Vontobel s'élève en gros à CHF 7 milliards. De l'avis des deux partenaires, cette activité business-to-business a largement fait ses preuves et sera désormais substantiellement développée.

Partenariat exclusif dans le domaine des placements

Avec la coopération élargie, les banques Raiffeisen proposeront désormais à leurs clients - sous leur propre marque également - des produits touchant le domaine des placements, par exemple des mandats de gestion de fortune. Tandis que le conseil et le suivi du client sont assurés sur place par les banques Raiffeisen, Vontobel prend en charge la gestion du produit et des portefeuilles. Les clients de Raiffeisen pourront également bénéficier dorénavant du métier et du savoir spécialisés de Vontobel dans le domaine du marché des capitaux, puisque Vontobel mettra à disposition du groupe Raiffeisen et de ses clients, entre autres, des analyses et des publications de stratégie d'investissement.

En contrepartie, Vontobel, qui n'octroie traditionnellement pas de crédits commerciaux ni hypothécaires, pourra à l'avenir recourir à la compétence de Raiffeisen dans ce domaine et procurer par ce canal des financements immobiliers à sa clientèle. Concernant la gestion de fortune, le groupe Vontobel continuera d'offrir à sa clientèle privée et institutionnelle ses solutions maison, taillées sur mesure et de

qualité supérieure comme à l'accoutumée.

Outsourcing axé sur les besoins du marché

Dans le domaine du traitement des titres, Raiffeisen se fournira exclusivement auprès de Vontobel pour toutes les prestations de service. Ainsi, Vontobel assumera la responsabilité de l'exécution du négoce et de la gestion pour toutes les valeurs mobilières, devises et autres instruments de placement provenant de Raiffeisen. En outre, Vontobel tiendra lieu d'office de dépôt global (global custody) pour le groupe Raiffeisen. Dans une deuxième étape, Vontobel assumera - dans le respect du secret bancaire - la tenue des dépôts de la clientèle et des positions en titres en nom des banques Raiffeisen (client custody). Grâce à cette externalisation, Raiffeisen pourra profiter du savoir-faire spécialisé de Vontobel dans le domaine des opérations sur titres et réaliser des réductions de coûts. La prise en charge des fonctions de banque de transaction permet au groupe

Vontobel de profiter à son tour d'effets d'échelle avantageux.

Mise en oeuvre graduelle de la coopération

La coopération élargie s'appuiera sur une base contractuelle. Après avoir cosigné une déclaration d'intention d'une portée correspondante en date du 7 juin, les partenaires passeront des contrats de coopération à long terme dans les mois à venir.

La mise en oeuvre de la coopération élargie se réalisera graduellement et commencera au cours du second semestre 2004. D'ici 2006, Vontobel traitera l'ensemble des prestations relevant du domaine des valeurs mobilières. La coopération vise le long terme. Pour préserver la flexibilité des partenaires, les contrats sont, dans un premier temps, établis pour une durée de sept ans, assortis de possibilités de prolongation correspondantes.

Vontobel poursuit ses activités de développement et de distribution de produits d'investissement spécifiques pour d'autres prestataires de services financiers. Toutefois, en Suisse, Vontobel mettra à la disposition uniquement de Raiffeisen une palette complète de services d'investissement de cette ampleur et profondeur. En matière de traitement et de garde de titres, Vontobel est libre de proposer ses services à des tiers.

La participation préserve la liberté de décision des deux partenaires

Afin de marquer le caractère de long terme de la coopération, Raiffeisen prendra une participation de 12,5% dans Vontobel Holding AG à la conclusion des contrats de coopération. Cette participation tient compte à la fois du caractère de long terme et d'exclusivité de la coopération entre Raiffeisen et Vontobel dans le domaine des placements. La participation est prévue pour toute la durée de la coopération. Pendant la durée de la coopération, Raiffeisen dispose du droit de proposer un représentant à l'élection au conseil d'administration de Vontobel. En contrepartie, Vontobel pourra siéger au conseil d'administration de Raiffeisen pour toutes les questions traitant des thèmes de la coopération.

Les actions Vontobel destinées à être vendues sont pour l'essentiel des actions provenant de la trésorerie du groupe Vontobel ainsi que des actions libres, non liées par le pool, détenues par la Fondation-Vontobel et les familles Vontobel. Les parties ont convenu d'un prix d'achat de CHF 225 millions. Le prix convenu a été fixé sur la base d'un cours moyen de l'action Vontobel pondéré en fonction du volume. La part des actions liées dans le pool des actionnaires se réduit de 47% à 40%. Le pacte d'actionnaires existant entre les actionnaires principaux de Vontobel reste inchangé. Avec leurs actions liées dans le pool et les actions libres qu'ils détiennent en plus, les actionnaires principaux restent majoritaires dans Vontobel Holding AG.

Pendant toute la durée de la coopération, Raiffeisen possède un droit de préemption sur toutes les cessions partielles éventuelles d'actions issues du pool à des tiers (compte tenu qu'il existe au sein du pool un droit de préemption prioritaire pour les autres membres du pool). En cas de cession du contrôle des actionnaires du pool à un tiers, qui entrerait ainsi en possession de plus de 33,33% des droits de vote, les actions correspondantes devront d'abord être proposées à l'achat à Raiffeisen. Les droits de préemption de Raiffeisen et l'obligation de proposer à l'achat ne s'appliquent pas dans le cas d'une offre publique d'achat par un tiers.

En date du 4 juin 2004, la Commission des OPA a établi dans une recommandation que la prise de participation par Raiffeisen et la concession des droits d'achat ne donnaient pas lieu à une obligation de faire une offre d'achat selon la Loi sur les bourses.

Avis aux rédactions: Pierin Vincenz, président directeur général du groupe Raiffeisen, et Herbert J. Scheidt, chief executive officer du groupe Vontobel, informeront de façon plus détaillée sur le nouveau modèle de coopération lors d'une conférence de presse convoquée à court terme. La conférence se tiendra:

Aujourd'hui, 7 juin 2004, de 13h00 à 14h00
Bank Vontobel AG, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich

Contact:

Raiffeisen:
Franz Würth
responsable des relations publiques du groupe
Raiffeisen
Tél. direct: +41/71/225'84'84

Vontobel:
Médias: Elisabeth Meyerhans Sarasin
responsable Corporate
Communications du groupe Vontobel
Tél. direct: +41/1/283'72'24

Analystes financiers:
Susanne Borer
responsable Investor Relations
du groupe Vontobel
Tél. direct: +41/1/283'73'29

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002451/100475669> abgerufen werden.